

Associations - Communication

Le service communication met à disposition des associations :

- **La possibilité de parution dans la rubrique "L'Echo des associations" dans le magazine mensuel Vorepp'emoi**

Il vous suffit d'envoyer votre annonce à communication@ville-voreppe.fr [1]

La demande est à formuler avant le 10 du mois pour le mois suivant.

Plus de renseignements : 04 76 50 47 24

- **Un service de reprographie gratuit pour vos documents associatifs**

Avant de faire une demande d'impression veuillez prendre connaissance de la [charte d'impression](#) [2].

Attention : tout document transmis devra comporter obligatoirement la mention " Imprimé gratuitement par la Ville de Voreppe sur papier respectueux de l'environnement"

[Télécharger l'imprimé](#) [3] et l'envoyer à communication@ville-voreppe.fr [1].

Le dépôt de vos documents et le retrait des documents se fera à l'accueil de la Mairie.

Plus de renseignements : 04 76 50 47 64

- **La possibilité de parution sur les journaux électroniques d'information**

Informations relatives à l'actualité de l'association (manifestation exceptionnelle, permanences d'inscriptions, etc.).

[Télécharger le formulaire](#) [4] et l'envoyer à communication@ville-voreppe.fr [1]

Plus de renseignements : 04 76 50 47 64

Pour toutes questions ou renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'accueil du Pôle Animation de la Vie Locale au 04 76 50 47 31 ou par mail vie-locale@ville-voreppe.fr [5]

[Tweet](#) [6]



[Connexion](#)



[Flux RSS](#)



[Nous suivre sur Twitter](#)



[Mentions](#)

[légales](#)

Source URL: <https://www.voreppe.fr/article/associations-communication>

Liens

[1] <mailto:communication@ville-voreppe.fr>

[2] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/charte_repro_assoc_0.pdf

[3] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/dde_impression_associations.pdf

[4] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/demande_jei_assos.pdf

[5] <mailto:vie-locale@ville-voreppe.fr>

[6] <http://twitter.com/share>